

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

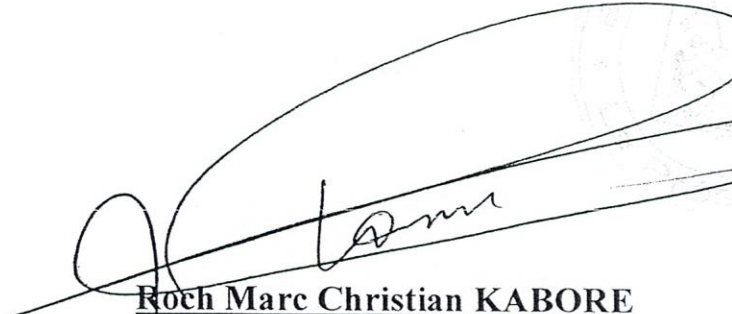
- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination Premier Ministre ;
- VU le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition Gouvernement ;
- VU le décret n°2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n°23-1994/ADP du 19 mai 1994 portant code de la santé publique ;
- VU la loi n°010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création et de catégories d'Etablissements Publics ;
- VU le décret n°2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé ;
- VU le décret n°2018-093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU le décret n°2018-0861/PRES/PM/MS/MINEFID du 05 octobre 2018 portant création de l'Agence Nationale de Régulation Pharmaceutique (ANRP) ;
- VU le décret n°2019-0721/PRES/PM/MS/MINEFID du 08 juillet 2019 portant nomination d'Administrateurs au Conseil d'administration de l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP) ;
- Sur rapport du Ministre de la Santé ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 19 juin 2019 ;

DECRETE

Article 1: Monsieur Jean SAKANDE, Mle 55 883 S, Pharmacien généraliste, nommé Président du Conseil d'administration de l'Agence nationale de régulation pharmaceutique (ANRP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Article 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 16 juillet 2019



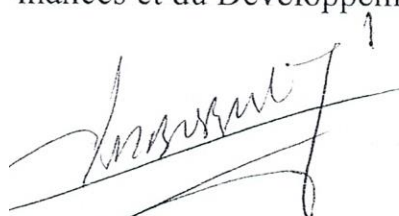
Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



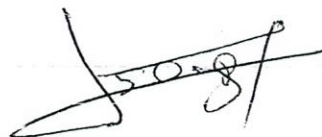
Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement



Lassané KABORE

Le Ministre de la Santé



Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO